

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

MELPOMENE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	MELPOMENE
Code ISIN :	FR0050000035
Nom de l'initiateur du PRIIP :	PROMEPAR ASSET MANAGEMENT (Groupe BRED)
Contact :	Appelez le + 33 (0) 1 40 90 28 60 pour de plus amples informations
Site Web :	www.promepar.fr
Autorité compétente :	L'autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de MELPOMENE en ce qui concerne ce document d'informations clés
Pays d'autorisation et agrément :	PROMEPAR AM est agréée en France sous le n° GP 92-17 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	08/02/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de placement de droit français (FCP) de type OPCVM.

Durée : La durée d'existence prévue du fonds est de 99 ans.

Objectifs : MELPOMENE, (ci-après « le Fonds ») est un FCP qui a pour objectif de gestion de surperformer l'indicateur de référence 33% FCI EMU 50 DNR + 22% FCI WORLD AC ESG LEADERS NR EUR + 25% ESTER Capitalisé + 20% FTSE MTS Eurozone Gvt Bond 5-7Y, dividendes réinvestis, en investissant sur les différentes classes d'actifs en direct ou au travers d'OPC.

L'allocation cible du Fonds sera de 55% sur les marchés actions et de 45% sur les marchés de taux et dans des parts d'OPC de toute classification (ou sans) et/ou ayant un objectif de rechercher une performance absolue. Cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actifs peut ne pas présenter un investissement optimal.

La politique d'investissement du fonds est discrétionnaire, c'est-à-dire dépendante de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs en titres ou en OPC est basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits...). Elle pourra varier en fonction des anticipations du gérant et des opportunités de marché. Les décisions d'investissement sont prises également en fonction du niveau de risque de l'investissement et de l'analyse des tendances et des données de marchés pour optimiser la rentabilité des investissements. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés internationaux (y compris les pays émergents), en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions, de change, de crédit ou de taux et/ou de reconstituer une exposition synthétique. Ces techniques n'entraîneront pas de surexposition du portefeuille.

L'exposition aux marchés actions y compris de petite et moyenne capitalisation pourra varier entre 0 et 80%(capitalisation boursière inférieure à 500 millions d'euros pour les small cap et entre 500 millions et 3 milliards d'euros pour les mid cap).

Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif net sur les marchés de taux incluant les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés, les obligations publiques et privées ainsi que obligations convertibles (dans la limite de 25%) et sur les OPC de taux. Ces titres n'auront pas de limite de notation et pourront donc être spéculatifs dans la limite de 100%. Pour la sélection des titres de taux, la société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences spécialisées.

Le Fonds pourra être exposé aux marchés émergents en direct ou au travers d'OPC dans la limite de 25% de son actif. La fourchette de sensibilité moyenne aux taux d'intérêts de la poche taux est comprise entre -5 et 8.

Le Fonds pourra détenir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC. Ces fonds peuvent être de toute classification. Les fonds de performance absolue ne représenteront pas plus de 25% de l'actif net. Le Fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 100%.

Investisseurs de détail visés : Le fonds s'adresse à Tous souscripteurs qui souhaite investir dans un OPCVM offrant la souplesse d'une gestion active et discrétionnaire. Le Fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. Il n'est pas autorisé aux "U.S PERSONS".

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation des revenus : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J-1 ouvrés (Jeudi)	J jour d'établissement de la VL (Vendredi)	J+1 ouvrés (Lundi)	J+1 ouvrés (Lundi)
Centralisation avant 12h des ordres de souscription et rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions et des rachats

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

La valeur liquidative est hebdomadaire le vendredi. Les ordres de souscriptions et rachats sont centralisés le jeudi avant 12h, heure de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France ou Euronext fermé. Ces ordres sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent le lundi.

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de PROMEPAR AM en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de PROMEPAR AM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risques non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit: Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- Risque de contrepartie: Risque lié à la faillite, au défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle le fonds aura conclu un contrat ou une transaction.
- Risque lié aux produits dérivés: Risque d'amplification de l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
- Risque de liquidité: Risque lié au faible volume de transactions sur certains marchés qui peuvent impacter les prix à l'achat ou à la vente.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement (EUR): 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 An	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	4 742,17 €	3 487,31 €
	Rendement annuel moyen	-52,58%	-19,00%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 172,07 €	10 070,14 €
	Rendement annuel moyen	-8,28%	0,14%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 422,51 €	12 307,39 €
	Rendement annuel moyen	4,23%	4,24%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 061,93 €	13 647,21 €
	Rendement annuel moyen	20,62%	6,42%

Scénario Défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié entre le 31-03-2015 et le 31-03-2020

Scénario Intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié entre le 28-02-2014 et le 28-02-2019

Scénario Favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié entre le 30-06-2016 et le 30-06-2021

QUE SE PASSE-T-IL SI PROMEPAR AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement (hors frais de contrat) :

Il se peut que la personne qui vous vend cette option ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	635 €	1 398 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,4%	2,6%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,8% avant déduction des coûts et de 4,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	126 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de détention recommandée. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts à chaque VL. Les rachats sont exécutés hebdomadairement. Il existe un dispositif de plafonnement des rachats à partir d'un seuil de 5%. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée à la Conformité PROMEPAR ASSET MANAGEMENT :

Par courrier : PROMEPAR AM – Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy – 33 place Ronde – CS50246 – 92 981 Paris La Défense cedex

Par e-mail : promepar.conformite@bred.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse : www.promepar.fr

Autres informations pertinentes :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent être pris en compte lorsque l'information est disponible mais ne sont pas un facteur de prise de décision. Le fonds relève de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur www.promepar.fr